



## Retenue sur Solde de tout compte

-----  
Par bsmz

Bonjour,

J'ai eu une rupture conventionnelle avec mon ancien employeur.

Pendant mes fonctions, en tant que commerciale, j'avais une voiture de service à ma disposition.

A la fin du contrat qui nous liait et donc au moment du rendu du matériel, j'ai restitué le véhicule sur mon lieu de travail dans le 93.

On ne m'a pas demandé à faire l'état des lieux et je ne l'ai pas proposé non plus.

Quelques jours plus tard, j'apprends qu'ils ont fait un devis à Montpellier et qu'ils m'ont retiré la somme de 1215? sur mon solde de tout compte pour réparer les dégradations qu'ils auraient constaté après la restitution du véhicule et donc après mon départ.

Je leur ai fait un mail pour demande de restitution de la somme retenue + un courrier recommandé de mise en demeure; et rien n'y fait.

Ils m'ont envoyé des photos où l'on aperçoit effectivement quelques égratignures et une partie de jante touchée mais ce n'était certainement pas volontaire. Ils m'ont indiqué que j'aurai dû les prévenir pour faire passer l'assurance, et que ma faute est lourde car répétitive.

Je compte déposer un dossier aux Prudhommes car selon moi c'est une sanction pécuniaire non fondée.

Quels conseils pouvez-vous me donner?

Sur quels textes de loi me baser?

Dois-je prendre un avocat pour m'épauler?

Si malheureusement je perds, aurais-je de lourds frais à payer?

Merci beaucoup d'avance.